

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 6 DECEMBRE 2023

Date de convocation : 1^{er} DECEMBRE 2023

Date d'affichage : 1^{er} DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 16

Votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1^{ère} Adjointe + FERAHTIA A., 4^{ème} Adjoint + DHAUSSY L., 5^{ème} Adjointe + LEBBADER D., 6^{ème} Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + GARCIA M.+ DELBECQ D.

EXCUSES : MM. MURCIA B., 2^{ème} Adjoint, qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + MAYEUX M., 3^{ème} Adjointe, qui donne pouvoir à CLOSSE E. + PERNAK C. qui donne pouvoir à PLANTIN M.F. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à GLORIA D. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à DHAUSSY L.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme CLOSSE E.

Délibération N° 2023-06-06

OBJET

**Octroi d'une allocation à quatre haveluynois participant d'un stage de judo au Japon
du 21 avril au 4 mai 2024**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier en date 2 novembre 2023 de Monsieur le Trésorier du Judo Club de Wallers, qui sollicite une aide financière de la commune pour quatre haveluinois, qui vont participer à un stage de judo, qui se déroulera du 21 avril au 4 mai 2024 à OSAKA et à TOKYO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix « POUR »),

Considérant le coût important du séjour s'élevant à 2 000 euros par personne,

Considérant que ce stage va permettre aux sportifs de découvrir les techniques d'entraînement des maîtres japonais,

Considérant que cette rencontre culturelle et sportive sera très enrichissante pour ces quatre judokas,

Considérant la nécessité de favoriser ce type d'initiative qui contribue à la découverte de pays et de culture différentes,

DECIDE de verser par virement bancaire la somme de CENT EUROS (100,00 €) aux quatre participants désignés ci-dessous :

- LEPAGE Sébastien, domicilié 3 rue Henri Durre
- DEDISE Angèle et Fabien, domiciliés 5 rue Ambroise Croizat
- SZCZERBA Alain, domicilié 4 rue Louis Rémy.

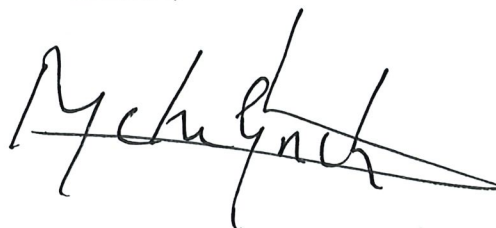
DIT que la dépense résultant de cette décision, soit QUATRE CENTS EUROS (400€), sera imputée sur le crédit ouvert à l'article 65134 "Aides" (M57) du budget communal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 01/12/2023
Publiée ou notifiée le 11/12/2023
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

